

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

### **ABSENT :**

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux Aéroparc - OMEGA Systèmes Aquitaine SAS - Aide à l'investissement  
immobilier - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

OMEGA Systèmes Aquitaine SAS est une filiale du groupe familial nantais OMEGA Systèmes, 60 personnes, spécialisé dans la découpe des fibres textiles. En 25 ans et au fil des crises du secteur textile, l'entreprise est passée de la découpe de tissus pour l'habillement au secteur de l'automobile, puis depuis 2000 à l'aéronautique. Elle s'est dernièrement diversifiée dans des applications liées aux activités spatiale et militaire.

La filiale bordelaise est située dans les locaux d'Héraklès au Haillan, où elle assure une solution sur mesure pour la conservation, la découpe et la livraison des tissus composites carbone et verre.

L'entreprise travaille majoritairement avec les principaux acteurs de la filière aéronautique de la métropole bordelaise, à savoir Héraklès, Catherineau, EADS, etc.

Afin de poursuivre le développement de son activité, OMEGA Systèmes prévoit le développement de sa filiale Omega Systèmes Aquitaine sur son site propre via la construction d'un bâtiment de 1 859 m<sup>2</sup>, dans sa première phase, à proximité immédiate de ses principaux clients. La société s'est donc porté acquéreur d'un foncier de 5 026 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, au sein de l'Aéroparc. L'ouverture du site est programmée pour octobre 2013.

Cette implantation permettra le maintien des 6 emplois actuels et la création de 9 emplois nouveaux d'ici trois ans.

Une intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux au projet d'investissement immobilier de la société est sollicitée pour un montant de 50 000 €HT.

## Présentation de la société OMEGA Systèmes Aquitaine

- Historique

1987 – création de la société mère OMEGA à Saint PHILBERT de GRAND LIEU (44), spécialisée dans la découpe de textile pour l'habillement.

2000 – diversification dans le secteur automobile et les activités aéronautiques.

2005 – création du groupe OMEGA Systèmes et des filiales OMEGA DMS (Découpe de Matériaux Spéciaux pour le spatial et le militaire) et OMEGA Industries (pour le textile et l'automobile).

2006 – implantation d'une équipe d'OMEGA DMS NANTES chez Héraklès (le Haillan).

2012 – OMEGA Industries et OMEGA DMS Nantes deviennent OMEGA Systèmes Atlantique, OMEGA DMS au HAILLAN devient OMEGA Systèmes Aquitaine SAS.

2013 – sortie du site d'Héraklès et implantation d'OMEGA Systèmes Aquitaine SAS à Saint-Médard-en-Jalles.

Filiales d'OMEGA Systèmes :

- OMEGA SYSTEMES AQUITAINE SAS (33), 100% de détention,
- OMEGA SYSTEMES ATLANTIQUE (44), 100% de détention,
- SCI AN'PIERIS (44), 30% de détention.

Jean-Louis BRETIN en est le Président.

- Activité

OMEGA Systèmes Aquitaine SAS est spécialisée dans la gestion des matériaux composites (carbone, verre). Ces activités comprennent l'achat et l'approvisionnement matière, le stockage froid (-18°C) et ambiant, la découpe et la transformation, le kitting sur mesure (réalisation de kits de pièces découpées prêtes à l'emploi), la livraison et la gestion des déchets.

Les achats et l'approvisionnement sont conformes aux exigences aéronautiques. La société développe fortement ce service « gestion des achats composites et approvisionnement » pour le compte de ses clients, directement auprès des fournisseurs de tissus composite et résines. Elle assure la gestion des stocks et le suivi des données de péremption des rouleaux.

L'entreprise réalise de la découpe et de la transformation dans 1 000 m<sup>2</sup> de salle blanche, avec des prestations complémentaires en couture, complexage, drapage et préformage à l'étuve.

Dans l'activité « kitting sur mesure » sont compris l'identification individuelle des pièces, le conditionnement sous vide, la rédaction des documents de traçabilité et la réalisation de caisses et chariots respectant l'ordre d'utilisation et l'ergonomie du poste de travail. L'entreprise livre les kits sur site ou sur le poste de travail et assure la traçabilité de la chaîne du froid, de la réception matière à la livraison.

Le marché est actuellement français avec comme clients AIRBUS NANTES, DAHER, AEROLIA, LATECOERE, SAFRAN (Héraklès), THALES, INEO SUEZ, FAURECIA, HUTCHINSON, DUQUEINE, etc ... L'entreprise réalise 100% de la découpe chez AIRBUS Nantes.

- Moyens

Implantée dans l'enceinte d'Héraklès au Haillan, l'entreprise dispose de 150 m<sup>2</sup> de stockage froid, 750 m<sup>2</sup> de stockage ambiant et de 1 000 m<sup>2</sup> de salle blanche.

Les principaux équipements de l'entreprise sont essentiellement composés des 19 machines de découpe au couteau, au laser, à jet d'eau, à ultrasons et à presse et des équipements de froid (congélation), d'étuves et de moyens de conditionnement et de transports frigorifiques.

L'entreprise dispose de 6 personnes en production, les fonctions supports sont situées dans la holding.

L'entreprise est certifiée ISO 9001, EN 9100, Qualifas et IPCA Airbus.

### Situation financière

en €	31/08/2012	31/08/2011	31/08/2010
Chiffre d'affaires	800 515	770 881	598 259
dont export	0	0	0
Excédent brut d'exploitation	155 026	187 641	40 236
Résultat d'exploitation	85 352	60 771	-18 696
Résultat financier	190 562	139 443	2 527
Résultat net	259 942	274 017	44 805
CAF	341 486	409 162	-246 864
Fonds de roulement	740 223	841 367	857 840
Besoin en fonds de roulement	-154 818	859 916	775 895
Trésorerie	895 041	-18 549	81 945
Fonds propres	1 975 194	613 198	339 137
Total bilan	3 187 215	2 506 376	2 603 535
Fonds propres/total bilan	62 %	24 %	13 %
Distribution dividendes	0	0	0

Le chiffre d'affaires est en hausse sur les deux derniers exercices : +4% en 2012, +28% en 2011.

Le résultat est en progression équivalente, et la rentabilité économique est élevée, proche de 11% car la société n'achète pas les matières premières. La structure bilantielle s'est assainie : l'endettement est moyen à 45% du CA et le niveau des fonds propres significatifs à 1 975 K€.

La politique du groupe est de ne pas prélever de dividendes pour réinvestir dans l'entreprise et d'augmenter les fonds propres (apport de 997 K€ en 2012).

La situation financière est bonne. La société s'est ainsi positionnée pour pouvoir porter son programme d'investissement.

## **Présentation du projet d'investissement immobilier de OMEGA Systèmes Aquitaine**

Le groupe est spécialisé dans la logistique et la transformation de matériaux souples et techniques. La matière est fournie par le client et est livrée à la demande. La vocation du groupe est d'être identifiée comme logisticien en livrant des kits directement sur les chaînes de fabrication pour le plus grand nombre possible de clients.

OMEGA Systèmes Aquitaine SAS a donc pour projet de s'implanter hors des murs d'Héraklès, pour assurer son développement auprès d'autres clients aquitains, devenant ainsi plus visible et profitant de la synergie actuelle autour de nombreux projets : composites avions, drones, éolien, projet ARCOCE dans lequel elle est retenue ; ainsi que de la présence du pôle Aerospace Valley.

A court terme, les activités de R&D généreront des débouchés supplémentaires autour des activités liées comme la couture composite, le delaiage des composites, la découpe mi-chaire, les matrices céramiques et les retombées du projet ARCOCE.

Elle envisage de construire un bâtiment mieux adapté à l'activité et au volume prévisionnel d'activité. Le lieu retenu est à Saint Médard en Jalles, en zone Aéroparc, proche de ses principaux clients.

La construction se fera en deux phases pour suivre le volume d'activité :

2013 : achat du terrain et construction de 1 859 m<sup>2</sup> de bâtiment, rapatriement du parc machine de Nantes et d'Héraklès.

2015 : agrandissement de 700 m<sup>2</sup> et investissement matériel dans de nouvelles technologies.

### **Plan de financement**

La première phase du projet prévoit un investissement de 2 M€ dont 1,3 M€ pour l'immobilier. Une intervention communautaire sur l'assiette immobilière est envisagée pour 50 000 € HT.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>€ HT</b>
Construction	1 289 150	Autofinancement	1 936 000
Matériel	504 680	Conseil Régional d'Aquitaine	50 000
Acquisition terrain	242 070	CUB	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 036 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 036 000</b>

Pour accompagner le développement et l'implantation de cette entreprise, leader sur son marché, créatrice d'emplois nouveaux, qui apporte une brique de services aux industriels aquitains voulant se lancer ou développer leur activité en utilisant les matériaux composites, et dont l'activité est conforme avec les orientations du « plan composite et matériaux avancés en Aquitaine » et avec le soutien à la filière Aéronautique Spatial Défense inscrit dans le schéma métropolitain de développement économique (SMDE), il est proposé un accompagnement sous forme d'une aide à l'investissement immobilier de 50 000 € sur une assiette éligible de 1 289 150 €.

L'investissement matériel est soutenu par le Conseil régional d'Aquitaine à la même hauteur, soit 50 000 €.

Cette construction neuve permettra le maintien des 6 emplois actuels. Par ailleurs, la société OMEGA Systèmes Aquitaine s'engage à créer 9 nouveaux emplois sur le site en contrat à durée indéterminée, d'ici à fin 2016, et maintenir ces emplois pendant une durée de cinq ans minimum à compter de la création du dernier emploi prévu.

La non réalisation dudit programme immobilier dans les délais, ou la réduction du nombre d'emplois créés, dans un délai de cinq ans, à compter de la création du dernier emploi, pourra entraîner le cas échéant, la répétition totale ou partielle, par la société OMEGA Système Aquitaine de l'indu de l'aide de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La société OMEGA Systèmes Aquitaine s'engage à remettre chaque année, à la Communauté urbaine de Bordeaux (Direction des Entreprises et de l'Attractivité), à compter de l'exercice 2013 et jusqu'à l'exercice 2021 inclus, une copie de l'imprimé D.A.D.S faisant ressortir le nombre et la répartition des emplois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

**VU** le décret n°2007 – 1282 du 28 août 2007,

**VU** le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE), adopté le 25 mars 2011 en Conseil de Communauté,

**VU** le règlement d'intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux adopté le 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que la filière ASD (Aéronautique Spatiale Défense) est une filière structurante de l'agglomération bordelaise identifiée comme stratégique par le Schéma Métropolitain de Développement Économique adopté le 25 mars 2011 en Conseil de Communauté,
- que la société OMEGA Systèmes Aquitaine est une entreprise spécialisée dans la gestion des matériaux composites, ressource clé pour des acteurs majeurs de la filière aéronautique,
- que par ce projet immobilier, OMEGA Systèmes Aquitaine renforce sa présence sur le territoire communautaire et s'engage à créer 9 emplois en contrat à durée indéterminée, d'ici à la fin 2016 et à maintenir ces emplois pendant une durée de 5 ans minimum à compter de la création du dernier emploi prévu.

## **DECIDE**

**Article 1 :** de l'attribution à la société OMEGA Systèmes Aquitaine d'une subvention de 50 000€ HT, pour la réalisation de la première phase de son programme immobilier,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la société OMEGA Systèmes Aquitaine,

**Article 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 20422, fonction 900, programme DA01, CRB BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus communistes et républicains vote contre  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
31 OCTOBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 31 OCTOBRE 2013**

M. JEAN-JACQUES BENOIT